



A Mme Josiane COSTANTINO-BOSSUET
DRH ASF
Directions Support
74 allée de Beauport
CS 90304
84278 VEDENE Cedex

Objet : Préavis de grève des 30, 31/07 et 1^{er}/08/2020

Anglet, le 20 juillet 2020

Courrier remis en mains propres

Madame,

Conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT-ASF prévoit un mouvement de grève pour répondre à la colère et à l'exaspération des salariés. En effet, alors qu'ASF annonce des résultats plus que confortables, avec 1,3 Milliard d'Euros de bénéfices en 2019, la direction n'a cessé de diminuer voire supprimer les avantages acquis des salariés en ne négociant que des reculs dans les accords d'entreprise.

Pour la CGT, la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !!

Elle appelle donc au renforcement et à la continuité de la mobilisation et de la grève là où les salariés le décident et exige le retour à une politique sociale à la hauteur de l'entreprise et de ses résultats.

Cette grève se déroulera du jeudi 30 juillet à 4h au dimanche 2 août 2020 à 6h.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

- Le retour à des effectifs suffisants, en recrutant du personnel extérieur en CDI, dans toutes les filières, notamment dans les équipes viabilité, sécurité et péage pour un retour à des conditions de travail et de sécurité nécessaires pour préserver la santé physique et mentale des salariés.
- L'aménagement des fins de carrières pour les métiers pénibles et/ou dangereux, par des départs anticipés à organiser dans une nouvelle convention d'entreprise.
- Un véritable dialogue social qui permette le maintien de nos acquis sociaux et le gain de nouveaux avec un retour à de vraies négociations sans chantage ou menaces.
- La restitution des jours de repos et de congés injustement pris aux salariés sous prétexte du Covid.
- Retour à la gratuité totale des péages pour les salariés, les retraités et les futurs embauchés.
- Ouverture de négociations pour permettre à tous les salariés de bénéficier d'une prime « Mutuelle » en fin de carrière.
- Revalorisation des heures d'astreintes, de nuit et d'interventions, des heures week-end et jours fériés.

Le travail est au cœur des préoccupations et des évolutions sociétales, sociales et environnementales. La finalité de nos missions ne doit pas être la création de bénéfices au profit des actionnaires, mais au contraire, notre travail doit servir à une véritable mission de service public de qualité due aux usagers.

Reçu en main propre
le 20/07/2020 à 16h55

Claire CASEBASSE-SERRIGNY
Responsable Développement Social

Pour la CGT-ASF,

Gwenaëlle LABARTHE